



Nancy, le lundi 2 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Les élus du Département se sont réunis en commission permanente ce lundi 9 septembre 2019. Parmi les principales délibérations, notons :

- Près de 400 000 € de subventions à des associations qui oeuvrent dans le domaine social (France Dépression Lorraine, Centre Lorrain de consultation conjugale, Banque Alimentaire, Espoir 54, Amitiés Tziganes, prévention en alcoologie et addictologie, etc.)
- 11 000 € au titre du renouvellement urbain à Pont-à-Mousson (création d'une classe mobile) et à Toul (Création d'une aire de jeux).
- 170 000 € pour soutenir les fédérations d'éducation populaire et 20 000 € pour alimenter les fonds d'initiative jeunesse.
- 238 050 € d'aide aux comités départementaux sportifs, 16 660 € au titre des bourses sport haut-niveau.
- 34 500 € sont affectés au soutien festivals et grands événements, 33 000 € pour les centres et acteurs culturels et 100 000 € en investissement pour le projet Memô (arts du cirque et arts de la rue).
- Territoire de Briey : 1,18 M€ au titre du contrat territoires solidaire pour appuyer des projets de communes et d'associations. A noter dans cette enveloppe 574 480 € au titre de l'après-mines.
- Territoire de Longwy : 220 361 € en appui aux projets de communes et associations du territoire dont 160 000 € au titre de l'investissement (parc intergénérationnel de haucourt-Moulaine, rénovation énergétique de la place Leclerc à Longwy, création d'une maison de santé à Hussigny-Godbrange).
- Territoire Terres de Lorraine : 170 000 € en appui aux projets de communes et associations du territoire dont 40 000 € au titre du soutien aux communes fragiles.

- Territoire Val de Lorraine : 288 000 € en appui aux projets de communes et associations du territoire dont 93 000 € de soutien au fonctionnement des associations locales.
- Territoire du Grand Nancy : 283 000 € en appui au fonctionnement et aux projets d'associations locales.
- Amendes de police : comme chaque année, le Département perçoit un fonds issu des amendes de police. Il est reversé à des communes de moins de 10 000 habitants. Le montant 2018 est de 777 766 €. Il permet de subventionner 37 communes pour des projets de sécurité routière.
- 238 000 e ont été affectés au soutien à des actions d'insertion engagées par des associations ainsi que des partenariats dans le domaine de l'économie solidaire et de l'entreprenariat étudiant.



Didier JACQUOT
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle
Direction de la Communication
06 03 22 20 58 / 03 83 94 54 74

Salle de presse : <http://meurthe-et-moselle.fr/salle-de-presse>
Twitter CD54 : <https://twitter.com/Departement54>